



Le 3 mai 2016

Communiqué

Interdiction des néonicotinoïdes : conseillers, les écologistes ; payeurs, notre économie céréalière et les pays qu'elle approvisionne

Les partisans de l'interdiction des néonicotinoïdes en France - c'est-à-dire de la fin de la technique préventive de l'enrobage des semences avec ces produits - ont affirmé ce jour que les producteurs de blé et d'orge disposent de solutions alternatives pour protéger leurs cultures. Ils ont en outre soutenu qu'il n'y aurait aucune conséquence sur le plan des rendements à ne plus utiliser les néonicotinoïdes.

Ces propos relèvent soit de l'ignorance, soit de la tromperie. Ils ne peuvent faire illusion. Une interdiction des néonicotinoïdes, mesure que ne préconisent aucunement les autorités de sécurité sanitaire française et européenne (ANSES et EFSA), fera régresser les performances de nos exploitations céréalières, pénalisera les industries dont l'activité est liée aux niveaux des récoltes et donnera un mauvais signal aux pays dont l'approvisionnement en céréales dépend en bonne partie de la France, ceux d'outre-Méditerranée en particulier. Elle créera en outre une nouvelle distorsion de concurrence avec nos homologues européens

Les solutions alternatives vantées par les partisans de l'interdiction des néonicotinoïdes sont en effet théoriques. Leur mise en œuvre peut être empêchée, par les conditions climatiques notamment. Leur efficacité dépend elle aussi des conditions climatiques, ainsi que de la nature et de l'intensité des attaques des ravageurs à combattre. Enfin, elles conduisent souvent à substituer des traitements répétés par pulvérisation à un traitement préventif unique par enrobage des semences.

Ces questions aux implications agronomiques, économiques et environnementales multiples ne peuvent être abordées de manière simpliste. Si des solutions alternatives devaient s'avérer utiles, il y faudrait une approche équilibrée, qui tienne compte notamment du temps suffisant nécessaire à leur élaboration et à leur mise en place.

oooooooooooooooooooo